

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

du mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026

**DEL\_20260401\_02**

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

**29**

**27**

**29**

L'an deux mille vingt-six, le premier avril

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire,

Objet :

**Règlement intérieur du  
Conseil Municipal**

**Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE - Guillaume HENNEQUIN  
Laurence FREMINET - Gilles BRIAND - Emilie CORDIER - Hervé MORICE  
Eric MEIGNEN - Denis ROULAND - Laurence DUPONT  
Sébastien WAIRY – Benoit PICHARD - Stéphanie BURNEL  
Thierno DIALLO – Catherine LE GRALL - Jessica NICOLAS  
Edwin SANCHEZ-NOVAS – Magali MACE - Mariam SHEIKH  
Harmonie MOESSARD – Gilbert LEMESTRE – Denis DIDELON  
Gabriel MULET – Blandine BAZIN - Alice RIAUD – Christelle CARO -  
Jérémy BOUVIER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le  
**2 avril 2026**

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Brieg PICAULT a donné un pouvoir à Hervé MORICE
- Stéphanie CHAGNON a donné son pouvoir à Jessica NICOLAS

Et que la convocation avait été faite le

**25 Mars 2026**

**Absents :**

Madame Blandine BAZIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

Vu les élections municipales en date des 15 mars 2026,

Vu la délibération 20260320\_01 du 15 mars 2026 installant le nouveau conseil municipal,

Vu l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit l'obligation pour les conseillers municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Celui-ci doit être adopté dans les six mois qui suivent l'installation du nouveau municipale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le nouveau règlement intérieur du conseil municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 044-214402109-20260401-DEL\_20260401\_02-DE



- D'adopter le règlement intérieur du conseil municipal joint en annexe,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Pour	29
Contre	0
Absentions	0

Envoyé en préfecture le 14/04/2026  
Reçu en préfecture le 14/04/2026  
Publié le  
ID : 044-214402109-20260401-DEL\_20260401\_02-DE



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT